



Nouvelles du C.A.

Volume 14, n°7 (N° 394, 14 juin 2017)

Mise en place d'un programme d'attestation d'études collégiales en création d'entreprises

Le conseil d'administration a adopté le programme d'attestation d'études collégiales en création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles.

En 2015, le cégep du Vieux Montréal s'unissait au Collège Dawson pour élaborer une attestation d'études collégiales de perfectionnement unique dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Développé en collaboration avec le Département de sciences et techniques de gestion du CVM, ce programme vise la création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles dans un contexte d'incubation, le premier du genre au Québec. Il se concentre sur les premières étapes du démarrage d'une entreprise qu'elle soit sociale, commerciale ou encore qu'elle concerne un projet entrepreneurial au sein d'une organisation existante.

La Direction de la formation continue et aux entreprises compte démarrer une première cohorte dès l'automne prochain.

Programme d'attestation d'études collégiales en communications et études sourdes

Le conseil d'administration a adopté le programme d'attestation d'études collégiales en communications et études sourdes.

Le programme Communication et surdité a été mis sur pied en 1995 et a fait l'objet d'une évaluation à l'automne 2014, afin de voir s'il répondait adéquatement aux besoins pour lesquels il avait été mis en place. À la suite des consultations, le programme a été révisé pour répondre à ces deux besoins prioritaires :

- Mettre en place un environnement qui permet à l'étudiant d'acquérir la meilleure maîtrise possible de la Langue des signes québécoise (LSQ);
- Favoriser l'intégration des étudiants à la communauté sourde par la mise en place de projets qui contribueront à son développement et sa pérennité.

Les principaux changements apportés sont :

- Changement du titre du programme;
- Ajout d'heures pour l'apprentissage de la LSQ;
- Révision de la séquence des apprentissages et du découpage des contenus;
- Actualisation de certaines compétences.

Politique institutionnelle relative à l'emploi et à la qualité de la langue

Le conseil d'administration a adopté la [Politique institutionnelle relative à l'emploi et à la qualité de la langue](#) telle qu'elle a été présentée lors de cette séance.

Le cégep du Vieux Montréal se dotait, en 1994, d'une Politique de valorisation du français. Plus de vingt ans plus tard, il s'avérait nécessaire d'en faire une mise à jour.

Afin de procéder à la révision, un mandat a été octroyé, en 2014, à une enseignante du Département de français, Mme Sophie Guillemette. Elle était accompagnée d'un groupe de travail formé des personnes suivantes:

- Mme Mylène Boisclair, directrice du Service des communications et des affaires corporatives (à l'époque)
- Mme Nathalie Giguère, directrice des études
- Mme Caroline Roy, directrice adjointe aux études (à l'époque)

Les principaux changements apportés à la politique concernent les éléments suivants :

- Changement du titre;
- Allègement du préambule;
- Actualisation des principes directeurs;
- Actualisation des rôles et responsabilités.

Nomination de Mme Guylaine Fortin en remplacement de la directrice des communications et des affaires corporatives

Le conseil d'administration a procédé ce soir à la nomination de madame Guylaine Fortin au poste de directrice des communications et des affaires corporatives, pour la durée du congé de maternité de madame Anne-Louise Savary, la titulaire du poste. Au terme du processus de sélection, sa candidature a été le choix unanime à la fois du comité de sélection et du conseil d'administration.

[Lire le communiqué.](#)

Budgétisation de fonctionnement pour l'année 2017-2018

Les dernières années ont été marquées par d'importantes compressions budgétaires qui ont entraîné des abolitions de postes, des absences non remplacées et des efforts soutenus de contrôle des dépenses. Dans ce contexte, la priorité avait été donnée à la réalisation de la mission de formation du Collège.

Pour 2017-2018, le gouvernement a annoncé un réinvestissement dans le réseau collégial. Bien que minime par rapport aux compressions que le CVM a dû absorber, ce réinvestissement lui permettra de reprendre le chemin du développement. Tout en conservant une approche réaliste et prudente, le Collège fait le choix d'adopter une position qui vise à soutenir le développement, juste assez ambitieuse pour empêcher que l'inertie ne rende la relance plus difficile dans quelques années.

Le conseil d'administration a adopté le budget de fonctionnement pour l'année financière 2017-2018 au montant total de 77 791 387 \$, utilisant un montant de 509 705 \$ du solde de fonds afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Budgétisation d'investissement 2017-2018 de la norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Adopter le budget d'investissement 2017-2018 « Norme MAOB » pour un montant de 2 839 685 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec;
- Adopter le budget d'investissement 2017-2018 financé par la Fondation du cégep du Vieux Montréal pour un montant de 95 000 \$.

Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016-2017

À la suite de l'octroi du contrat d'audit externe à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le conseil d'administration a procédé à la nomination de la firme à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016-2017.

Réfection de l'espace extérieur arrière et aménagement de l'Agora Guy-Rocher

L'espace extérieur à l'arrière du collège doit faire l'objet de travaux majeurs de réfection afin de résorber un déficit d'entretien. Notons que la dalle de béton doit être remplacée, des bassins de rétention doivent être ajoutés pour répondre à de nouvelles normes, ce qui implique notamment d'importants ouvrages de maçonnerie et de béton.

Le Collège souhaite profiter de la nécessité de réaliser ces travaux de réfection pour donner une nouvelle vie à cet espace et en faire un legs durable à sa communauté en ce cinquantième anniversaire de création du CVM. Ainsi, les installations seront transformées pour rendre utilisable et attrayant un rare espace vert du quadrilatère et devenir un lieu propice aux échanges, à l'enseignement et aux activités étudiantes. Contemporain et sécuritaire, cet espace aura le potentiel de mettre en valeur la créativité de notre communauté et le projet permettra en outre de revamper le stationnement à vélo, de valoriser la végétation et de faire une meilleure intégration des besoins des personnes à mobilité réduite.

L'idée de donner le nom de Guy-Rocher à un bâtiment ou à un lieu fixe, sur le terrain du CVM, a été initialement proposée par des professeurs appartenant à différents départements. Sociologue, Guy Rocher est connu pour sa contribution au sein de la Commission Parent. C'est cette commission qui allait proposer la démocratisation du système d'éducation au Québec, la gratuité scolaire jusqu'à l'université et la création des cégeps.

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat à l'entreprise Aménagement Côté Jardins inc. pour l'exécution des travaux de réfection de l'espace extérieur arrière et l'aménagement de l'Agora Guy-Rocher, pour un montant ne dépassant pas 968 045 \$ avant taxes. La partie des travaux de résorption du déficit d'entretien représente environ 55 % de ce montant.

Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN

Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le Cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement.

Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des AEC dans le domaine du jeu vidéo.

Le conseil d'administration a autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer l'entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 août 2020.

Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2017-2018

Le conseil d'administration a adopté le calendrier 2017-2018 pour les assemblées du conseil :

- 27 septembre 2017, à 17 h 30;
- 29 novembre 2017 (assemblée annuelle), à 17 h 30;
- 28 février 2018, à 17 h 30;
- 25 avril 2018, à 17 h 30;
- 13 juin 2018, à 19 h.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*